



Dégât des eaux parties communes

Par **Battre**, le **10/08/2009** à **15:55**

Bonjour,

Je loue un studio dans lequel s'est déclaré un dégât des eaux. Le problème se situe dans les parties communes.

Mon plafond de la cuisine est totalement inondé et l'eau ruisselle en permanence du plafond ce qui m'oblige à vider plusieurs fois par jour des seaux pleins.

Le syndic me soutient que personne ne peut venir réparer la fuite car tout le monde est en vacances au mois d'août et que par conséquent, il faut attendre la rentrée.

Le studio est loué et l'eau qui coule représente un danger pour la sécurité des habitants.

J'ai adressé une lettre en recommandée au syndic les mettant en demeure de prendre des mesures conservatrices dans les tous prochains jours. S'ils n'exécutent pas, quels sont mes moyens de secours? Je crains le départ de mes locataires. En plus des frais de remise en état je devrai alors subir la perte de mes loyers.

Merci de votre réponse.

Bien Cordialement.

Ingrid Battre

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **19:56**

Bonsoir, si le syndic ne réagit pas il vous faut saisir le Tribunal d'instance [fluo]en référé[/fluo], avertir la mairie, la préfecture, votre [fluo]assurance surtout[/fluo], courage à vous, bonne soirée